

ABONNEMENTS:

Un an : 4 fr. Trois mois : 2 fr.  
Six mois : 1 fr. Un mois : 5 francs  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 15 du mois.



Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. ÉMILE DE GIRARDIN.

## Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

L'opposition a si mal réussi dans la grande manifestation radicale qu'elle avait préparée à Angers, qu'elle s'est hâtée d'abandonner la discussion des questions qu'elle avait posées en cette occasion. Elle ne parle plus aujourd'hui ni de la souveraineté électorale sans limites, ni de l'inviolabilité des candidats, ni même de ce verdict qui, selon elle, avait en principe placé le candidat au-dessus de la Charte, au moment même où, en fait, il l'envoyait en prison. Le *National*, qui seul ne sait pas en prendre son parti, conteste encore la nature et la portée du verdict et soutient, malgré les faits du procès, que la question de publicité n'a été pour rien dans la décision des jurés, que M. Ledru eût prononcé son discours dans la halle publique du Mans tout aussi bien que dans le salon d'un citoyen privé. M. Barrot et M. Ledru lui-même ont donné à cette assertion un démenti trop solennel, ils ont mis trop de soin à établir que ce discours n'avait été prononcé que dans une réunion privée, qu'il n'avait été qu'une pure confidence, pour qu'il importe de revenir sur ce fait. C'est un point établi. L'opposition a échoué complètement, en principe et en fait, malgré le fracas de ses démonstrations. Elle sera donc bien de s'en tenir à cet égard à ses précédents et de continuer, comme l'ont fait autrefois MM. Michel (de Bourges) et Arago, de s'abstenir devant les électeurs de toute démonstration contraire à la constitution et aux lois. C'est donc désormais une question résolue, et si nous y revenons encore une fois, c'est pour rappeler des principes qui ont paru trop généralement mal compris dans les discussions soulevées par cette affaire, au sujet de la liberté des opinions. Par la charte, pour la charte, tout le monde en France a le droit de publier ses opinions. La pensée est libre, la pensée peut se répandre librement sans rencontrer aucune barrière préventive ; mais elle n'est libre que dans cette sphère au-delà de laquelle il n'y a plus ni facultés, ni droits, ni libertés d'aucune sorte parmi nous, dans la sphère de la constitution et des lois. Tout Français, aux termes de l'article 7 de la charte, a le droit de publier ses opinions ; mais tout Français, selon le même article, est tenu de se conformer aux lois. Toute opinion peut être émise sans qu'aucun obstacle puisse être opposé à sa libre expansion ; mais toute opinion qui ne serait pas conforme aux lois donne ouverture à une action judiciaire qui peut en provoquer la répression.

Voilà la règle constitutionnelle, applicable à tous, inviolable. Elle n'admet ni suspension, ni exceptions réelles. Liberté entière avant la publication d'une opinion, action en répression après la publication, si cette opinion est contraire aux lois. Il n'y a à cette règle que deux exceptions bien plus apparentes que réelles ; c'est d'abord celle qui est établie par l'article 21 de la loi du 17 mai 1819 en faveur des opinions émises dans le sein des deux chambres ; c'est ensuite celle qui résulte de l'article 23 de la même loi, pour les opinions émises devant les tribunaux. Dans ces deux cas l'action répressive n'existe plus ; mais qui ne comprend les motifs qui en ont fait suspendre l'exercice ? Devant les chambres, devant la justice, l'opinion doit s'exprimer en toute liberté, sans que cette liberté puisse être gênée même par la crainte des poursuites auxquelles elle pourrait donner ouverture ; mais devant la chambre ou devant les tribunaux cette liberté est sans danger puisqu'elles s'exerce sous l'empire d'un contrôle permanent et souverain, puisque les chambres et les tribunaux peuvent à tout instant interdire la parole à l'orateur qui soutiendrait des opinions contraires aux lois ; ce contrôle remplace et au-delà la garantie que donne à la société l'action répressive. Il est un privilège accordé au sanctuaire du législateur et de la justice et, en même temps, il établit, sur les opinions qui le subissent, une censure tutélaire qui comprime les écarts. Le fait seul de ce contrôle devait faire disparaître l'action répressive qui n'est, selon la règle constitutionnelle, que le contre-poids de la liberté sans contrôle.

La règle est donc absolue, sans exceptions réelles. Eh bien ! qu'est-ce donc que ce principe que l'opposition voulait faire prévaloir à Angers, que ce droit de publier ses opinions sans les conformer aux

# LA PRESSE

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

lois, qu'elle réclamait pour les candidats électoraux ? C'était tout simplement une violation de l'article 7 de la Charte. C'était, en effet, pour les candidats électoraux, une liberté illimitée sans le contrepoids de l'action répressive et sans le contrôle d'une police souveraine. Et où puisait-on ce privilège que la Charte n'accorde à personne, que la loi ne donne aux députés qu'en échange d'une censure permanente, sécurité que la presse n'accepterait pas à coup sûr en échange de sa liberté aventureuse ? Où, dans quelle disposition de la Charte ou des lois allait-on puiser ce privilège ? Nulle part, nulle part, car ce n'était pas sérieusement qu'on invoquait on ne sait quelle souveraineté électorale qui se serait reflétée sur les candidats électoraux, et les aurait affranchis des prescriptions de la Charte, comme si les électeurs, qui n'existent que par la Charte, qui tiennent leur mission et leurs droits de la Charte, pouvaient s'affranchir eux-mêmes de ses prescriptions.

Les principes constitutionnels sont donc sortis sains et saufs de ce débat. On dit que la question se reproduira devant la chambre, et nous l'espérons bien. Là, en effet, la lutte sera sans danger et rendra aux principes un moment compromis, l'autorité qui leur appartient. Nous doutons que les sophismes qui se sont débattus dans ce procès osent se produire à la tribune. En tout cas, la chambre leur fera, sans nul doute, un tel accueil qu'ils ne s'y produiront qu'une fois.

La nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés, sur laquelle le *Courrier français* et le *Siècle* se sont exprimés dans des termes que nous avons fait connaître, et avec une impartialité à laquelle nous nous sommes empressés de rendre justice, cette nomination est aujourd'hui attaquée par le *Constitutionnel* avec une violence qui trahit l'existence d'une rancune qu'on disait éteinte. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi, et que M. Thiers n'oublie pas l'opposition qui a porté les premiers (1) et les plus terribles coups au président du conseil du 1<sup>er</sup> mars. Le *Constitutionnel* ne trouve à M. de Lamartine aucune des qualités que doit réunir un président de la chambre des députés. Ces qualités, que le *Constitutionnel* exige aujourd'hui d'une façon si absolue, les exigeait-il de M. Thiers, lorsqu'il aspirait à la présidence de la chambre en remplacement de M. Passy et en concurrence de M. Sauzett ? Lorsque le *Constitutionnel* soutenait alors de toute la puissance de sa publicité, de tous les efforts de sa polémique, les prétentions de M. Thiers au fauteuil, nous a-t-il donc rencontrés pour lui dire que ces prétentions étaient ridicules, que la tête de M. Thiers n'irait pas à la hauteur de son bureau, qu'il faudrait pour le voir que chaque député s'armât d'un microscope ; que sa voix enrouée et criarde exciterait plus souvent l'hilarité qu'elle ne rappellerait la chambre au respect d'elle-même ? Qu'on ouvre et qu'on feuillete la *Presse* du 12 au 19 mai 1839, jour où M. Sauzett l'emporta sur M. Thiers, et on n'y trouvera pas un seul mot personnel contre ce dernier. C'est qu'alors en effet il ne s'agissait pas d'une rivalité entre deux personnes, mais d'une lutte entre deux opinions ; c'est qu'alors la question de savoir lequel des deux, de M. Sauzett ou de M. Thiers, présiderait avec le plus de dignité, résumerait les débats avec le plus de précision et de clarté, était secondaire ; c'est qu'alors la question principale était de savoir qui avait la majorité, de M. Thiers ou du ministère du 12 mai, qui venait de se former à son exclusion. Il en est ainsi de la nomination de M. de Lamartine : quand nous l'appuyons, c'est moins son intérêt et ses convenances personnelles que nous consultons qu'un grand intérêt politique, que l'intérêt du parti conservateur, que l'intérêt même du ministère dont nous souhaitons l'affermissement. C'est ce que nous nous réservons de démontrer.

M. Timothée Dehaye, délégué des fabricans de sucre du Pas-de-

(1) Voir dans la Presse des 13 août, 18 et 25 septembre, les trois lettres datées de Mâcon.

Calais, vient d'adresser en leurs noms, à M. le ministre du commerce, une pétition qui se résume ainsi :

Si le gouvernement pense que les deux intérêts ne peuvent pas se concilier, si les deux industries ne peuvent pas subsister à la fois, et si la raison d'état exige que ce soit la notre qui soit sacrifiée, alors dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps une lutte aussi déplorable, nous n'avons plus qu'à vous demander de revenir au projet de loi d'expatriation pour le rachat de nos fabriques.

## Nouvelles et faits divers.

**Etranger.** — ANGLETERRE. — Les journaux anglais publient une note, en date du 28 octobre, adressée par la Porte aux représentants de France, d'Angleterre et de Russie, relativement aux différends entre la Grèce et la Turquie. La Porte résume les griefs qu'elle reproche à la Grèce, et invite les puissances protectrices à vouloir bien bâter : 1<sup>re</sup> la solution de la question concernant les propriétés turques en Grèce conformément à la note que leurs ambassadeurs ont remise au gouvernement grec ; 2<sup>e</sup> le redressement des griefs ci-dessus énumérés.

— Le *Courrier de l'Europe* trace le tableau suivant de la misère qui règne à Londres :

« Nous ne saurions exprimer combien il nous est pénible d'avoir à décrire les cruelles souffrances auxquelles sont en proie les populations ouvrières de la Grande-Bretagne. Aux sympathies que l'humanité et la religion réveillent en nous à la vue des douleurs de nos semblables, se joint un sentiment plus profond de compassion lorsqu'il s'agit d'une classe d'hommes qui sont, comme les travailleurs anglais, par leurs habitudes laborieuses, par leur admirable résignation, si dignes d'un meilleur sort. Il y a quelque chose de lugubre, de sombre, de terrible dans les angoisses d'un grand peuple, qui semble lutter vainement contre la destinée, et donner au monde le spectacle de sa décadence.

» Sur quoi donc doit reposer la prospérité des empires ? L'Angleterre a exploré le globe d'un pôle à l'autre, de l'Occident à l'Orient, elle a rendu tributaire de son commerce toute la terre habitable, ses négocians ont amassé d'immenses trésors, ses possessions sont plus étendues que celles de Rome au temps de sa grandeur, et pourtant son revenu baisse, son énorme dette s'accroît chaque année davantage et ses enfans meurent de faim.

» La société anglaise, avec son aristocratie de naissance et de fortune, si brillante, si magnifique, présente à l'œil de l'observateur superficiel le tableau d'un honneur parfait. Un étranger qui pour la première fois se promène à Hyde-Park à l'époque de la session parlementaire, ou qui assiste aux courses d'Ascot et d'Epsom, suppose, à la vue de ces innombrables et somptueux équipages, que la misère doit être inconnue dans un pays où le luxe est si répandu et poussé à un tel degré de raffinement. Il est tenté de s'écrier comme le czar Alexandre, lorsqu'il visita Londres il y a un quart de siècle : « Je n'aperçois qu'une société d'élite ; où donc est le peuple ? » Mais que cet étranger parcourt les quartiers habités par les ouvriers, les allées étroites et sombres, les cours sales et malsaines où l'indigence va se cacher, qu'il pénètre dans ces *mews*, dans ces bouges infects où la détresse a engendré la vice et la dégradation ; alors cette société, dont la tête est si bien fardée, lui apparaîtra à sa base, macérée par les privations, ulcérée par les souffrances ; elle lui rappellera ces individus qui, bien qu'atteints d'une affection pulmonaire, portent néanmoins sur le visage les perfides couleurs de la santé.

» Parmi les classes de la métropole dont la détreesse va s'accroissant de jour en jour, la plus nombreuse est celle des ouvriers en soierie, occupant le quartier de Spitalfields. Un *meeting*, dont le lord-maire avait accepté la présidence, devait avoir lieu hier pour aviser aux moyens les plus efficaces de les secourir. Mais mercredi, le comité d'enquête a député quelques-uns de ses membres à sa seigneurie pour lui représenter : « que la misère dans Spitalfields étant plus profonde qu'on ne l'avait d'abord supposé, il était convenable d'ajourner le *meeting* jusqu'à ce que les commissaires aient eu le temps de recueillir les renseignements dont ils avaient besoin pour solliciter la charité publique. » Le lord-maire a donné son approbation à l'ajournement.

» L'agitation pour le rappel du *corn law* commence à acquérir de l'importance. Enfin le zèle de quelques écrivains et de quelques orateurs whigs est parvenu à galvaniser l'apathie britannique. Cette lenteur à en venir aux démonstrations de quelque nature qu'elles soient, est le trait saillant du caractère anglo-saxon. Il est long à prendre une détermination,

## FEUILLETON DE LA PRESSE.

### MÉMOIRES

DE

## DEUX JEUNES MARIEES<sup>(1)</sup>.

PREMIÈRE PARTIE.

XIV.

Madame de l'Estorade à mademoiselle de Chauveau

A la Crampade, février.

Ma chère Louise, avant de t'écrire, j'ai dû attendre ; mais maintenant je sais bien des choses, ou pour mieux dire, je les ai apprises, et je dois te dire pour ton bonheur à venir. Il y a tant de différence entre une jeune fille et une femme mariée, que la jeune fille ne peut pas plus la concourir que la femme mariée ne peut redevenir jeune fille. J'ai mieux aimé être mariée à Louis de l'Estorade que de retourner au couvent. Voilà qui est clair. Une fois que j'ai deviné que si je n'épousais pas Louis, je retournerais au couvent, j'ai dû, en termes de jeune fille, me résigner. Résignée, je me suis mise à examiner ma situation afin d'en tirer le meilleur parti possible.

D'abord la gravité des engagements m'a investie de terreur. Le mariage se propose la vie, tandis que l'amour ne se propose que des romans ; mais aussi le mariage subsiste quand les poèmes de cœur ont disparu, et donne naissance à des intérêts bien plus chers que ceux de l'homme et de la femme qui s'unissent. Aussi peut-être ne faut-il, pour faire un mariage heureux, que cette amitié qui, en vue de ses douceurs, cède sur beaucoup d'imperfections humaines. Rien ne s'oppose à ce que j'eusse de l'amitié pour Louis de l'Estorade. Bien décidée à ne pas chercher dans le mariage les posses de l'amour auxquelles nous pensions si souvent et avec une si dangereuse exaltation, j'ai senti la plus douce tranquillité en moi-même. Si je n'ai pas l'amour, pourquoi ne pas chercher le bonheur ? me suis-je dit. D'ailleurs, je suis aimée, et je me laisserai aimer. Mon mariage ne sera pas une servitude, mais un commandement perpétuel. Quel inconvénient cet état de choses offrirait-il à une femme qui veut rester maîtresse d'elle-même ?

Ce point si grave d'avoir le mariage sans le mari fut réglé dans une conversation entre Louis et moi, dans laquelle il m'a découvert et

l'excellence de son caractère et la douceur de son ame. Ma mignonne, je souhaitais beaucoup de rester dans cette belle saison d'espérance amoureuse qui laisse à l'ame sa virginité. Ne rien accorder au devoir, à la loi, ne dépendre que de soi-même, et garder son libre arbitre... quelle douce et noble chose ! Ce contrat, opposé à celui des lois et au sacrement lui-même, ne pouvait se passer qu'entre Louis et moi. Cette difficulté, la première aperçue, est la seule qui ait fait trancher la conclusion de mon mariage. Si, dès l'abord, j'étais résolue à tout, pour ne pas retourner au couvent, il est de notre nature de demander le plus après avoir obtenu le moins ; et nous sommes, chère ange, de celles qui veulent tout. L'examinais mon Louis du coin de l'œil, je me disais : le malheur l'a-t-il rendu bon ou méchant ? A force d'étudier, j'ai fini par découvrir que son amour allait jusqu'à la passion.

Une fois arrivée à l'état d'idole, en le voyant pâlir et trembler au moindre regard froid, j'ai compris que je pouvais tout oser. Je l'ai naturellement emmené loin des parents, dans des promenades où j'ai prudemment interrogé son cœur. Je l'ai fait parler, je lui ai demandé compte de ses idées, de ses plans, de notre avenir. Mes questions annonçaient tant de réflexions préconçues et attaquaient si précisément les endroits faibles de cette horrible vie à deux, que Louis m'a depuis avoué qu'il était épouvanté d'une si savante candeur. Moi, j'écoutais ses réponses, il s'y entortillait comme ces gens à qui la peur ôte tous leurs moyens ; j'ai fini par voir que le hasard me donnait un adversaire qui m'était d'autant plus inférieur, qu'il devinait ce que tu nommes si orgueilleusement ma grande ame. Brisé par les malheurs et par la misère, il se regardait comme à peu près détruit, et se perdait en trois horribles craintes. D'abord, il a trente-sept ans, et j'en ai dix-sept, il ne mesureit donc pas sans effroi les vingt ans de différence qui sont entre nous. Puis, il est convenu que je suis très belle, et Louis, qui partage nos opinions à ce sujet, ne voyait pas sans une profonde douleur combien les souffrances lui avaient enlevé de jeunesse. Enfin, il me sortait de beaucoup supérieure, comme femme, à lui, comme homme. Mis en défiance de lui-même par ces trois infériorités visibles, il craignait de ne pas faire mon bonheur, et se voyait pris comme un pis-aller. Sans la perspective du couvent, vous ne m'épouseriez point, me dit-il un soir timidement. — Ceci est vrai, lui répondis-je gravement.

Ma chère amie, il me causa la première grande émotion de celles qui nous viennent des hommes. Je fus atteinte au cœur par les deux grosses larmes qui roulerent dans ses yeux. — Louis, repris-je d'une voix consolante, il ne tient qu'à vous de faire de ce mariage de convenance un mariage auquel je puisse donner un consentement entier. Ce que je vais vous demander exige de votre part une abnégation beaucoup plus belle que le prétendu servage de votre amour quand il est sincère. Pouvez-vous vous élever jusqu'à l'amitié comme je la comprends ? On n'a qu'un ami dans la vie, et je veux être le vôtre. L'amitié est le lien de deux

amies pareilles, unies par leur force, et néanmoins indépendantes. Soyons amis et associés pour porter la vie ensemble. Laissez-moi mon entière indépendance. Je ne vous défends pas de m'inspirer pour vous l'amour que vous dites avoir pour moi ; mais je ne veux être votre femme que de mon gré. Donnez-moi le désir de vous abandonner mon libre arbitre, et je vous le sacrifice tout aussitôt. Ainsi, je ne vous défends pas de passionner cette amitié, de la troubler par la voix de l'amour ; je tâcherai, moi, que notre affection soit parfaite. Surtout, évitez-moi les ennus que la situation assez bizarre où nous serons alors me donnerait au dehors. Je ne veux paraître ni capricieuse ni prude, parce que, en réalité, je ne le suis pas du tout, et vous crois assez honnête homme pour vous offrir de garder même les apparences aux yeux du monde.

Ma chère, je n'ai jamais vu d'homme heureux comme Louis l'a été de ma proposition ; ses yeux brillaient, le feu du bonheur y avait séché les larmes. — Songez, lui dis-je en terminant, qu'il n'a rien de bizarre dans ce que je vous demande. Cette condition tient à mon immense désir d'avoir votre estime. Si vous ne me deviez qu'au mariage, me sauriez-vous beaucoup de gré un jour d'avoir vu votre amour couronné par les formalités légales ou religieuses, et non par moi ? Si pendant que vous ne me plaisez point, mais en obéissant passivement, comme mes très honorables parents viennent de me le recommander, je deviens mère, croyez-vous que j'aimerais mon enfant autant que celui qui serait fils d'une même volonté ? S'il n'est pas indispensable de se plaire l'un à l'autre autant que se plaisent des jeunes gens dont les vœux sont contrariés, convenez, monsieur, qu'il est nécessaire de ne pas se déplaire. Eh bien ! nous allons être placés dans une situation dangereuse : nous devons vivre à la campagne, ne faut-il pas songer à toute l'instabilité des passions ? Des gens sages ne peuvent-ils pas se prémunir contre les malheurs du changement ?

Il fut étrangement surpris de me trouver si raisonnable et si raisonnable ; mais il me fit une promesse solennelle après laquelle je lui pris la main et la lui serrai affectueusement. Nous fûmes mariés à la fin de la semaine. Sûre de garder ma liberté, je mis alors beaucoup de gaieté dans les insipides détails de toutes les cérémonies ; j'ai pu être moi-même, et peut-être ai-je passé pour une comédie très délivrée, pour employer les mots de Blois. On a pris pour une maîtresse femme, une jeune fille charmée de la situation neuve et pleine de ressources où j'avais su me placer. Chère, j'avais aperçu, comme par une vision, toutes les difficultés de ma vie, et je voudrais sincèrement faire le bonheur de cet homme. Or, dans la solitude où nous vivons, si une femme ne commande pas, le mariage devient insupportable en peu de temps. Une femme doit avoir les charmes d'une maîtresse et les qualités d'une épouse.

L'amour conjugal, comme je le conçois, revêt alors une femme d'espérance, la rend souveraine, et lui donne une force inépuisable, une chaleur

(1) Voir la Presse des 26, 27, 28,

puis il apporte à l'exécution de ce qu'il a résolu une tenacité bilieuse, une sauvage énergie. Cette prudence instinctive dirige les Anglais jusqu'à dans les actes les plus indifférents de la vie ordinaire. Leur réponse invariable lorsque quelque chose leur est proposé est : *I want to turn it over in my mind (j'ai besoin de retourner cela dans mon esprit)*. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'ils aient voulu retourner dans leur esprit la question des céréales. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'il n'y ait à Londres plusieurs anti-corn-law meetings. Un des plus importants de la semaine est celui qui a eu lieu mercredi soir à Bethnal Green, quartier situé au nord-est de la capitale.

Le passage suivant du discours de l'un des orateurs, M. Sydney Smith, donnera l'idée du genre d'éloquence en faveur dans ces meetings :

La loi sur les céréales, dit-il, est une taxe levée au profit de l'aristocratie propriétaire du sol. Si cette taxe, depuis un demi-siècle, était entrée au trésor au lieu d'être empêchée par le duc de Buckingham et ceux de sa caste, la dette nationale serait acquittée depuis longtemps. (Ecoutez, écoutez !) Sir Robert Peel a beaucoup parlé sur les principes du commerce libre. Qu'en le dise à sa honte, la première expérience qu'il en a faite a été sur les soieries manufacturiées par les pauvres ouvriers de Spitalfields, et cela, non dans l'intérêt de la communauté (car toutes les femmes ne peuvent pas porter de la soie), mais pour les duchesses et les marquises (shame). Oui, et tandis qu'il faisait cette expérience sur les soieries de Spitalfields, il refusait de l'étendre aux céréales ; de sorte que d'un côté il dépréciat les soieries anglaises, et de l'autre il maintenait le prix élevé du pain ; il admettait les soieries françaises moyennant un droit insignifiant, tandis que le pain, en France, était meilleur marché et de meilleure qualité qu'il ne l'était et qu'il ne l'est encore aujourd'hui en Angleterre. Etais-ce là un acte de loyauté ? (Cri de : non ! non ! c'est honteux !) Certainement, non ! Cependant telle est la manière dont sir Robert Peel entend le commerce libre. Mais pour faire mieux ressortir ce système de flagrante injustice, je veux montrer à l'assemblée un pain de 3 pences (environ 34 centimes) que je viens de recevoir de France, et un pain anglais coûtant le même prix. (L'orateur s'interrompt et expose les deux pains aux regards de l'assemblée. Le pain français paraît double en longueur du pain anglais ; il l'égalait en circonference et lui était, dit-on, supérieur en qualité. Les deux pièces de conviction sont passées de main en main et examinées avec beaucoup d'attention par les personnes présentes). Faut-il s'étonner maintenant, reprend M. Smith, que l'ouvrier de Lyon se trouve dans des conditions si avantageuses qu'il puisse venir ruiner par la concurrence l'ouvrier de Spitalfields ? Après avoir parlé quelques minutes de plus, l'orateur se rassied au milieu d'applaudissements prolongés.

L'antithèse la mieux amenée, la plus saillante, n'aurait certainement pas, comme le simple contraste des deux pains, frappé l'auditoire plébien de Bethnal Green. C'est être habile que de savoir ainsi à propos parler aux yeux du peuple pour arriver à son entendement.

Parmi les mesures mises en avant pour alléger le poids de la misère publique, il faut placer en première ligne celle qui a pour but de demander au parlement de sanctionner l'émigration sur une grande échelle. Nous nous bornerons aujourd'hui, faute d'espace, à donner le nombre officiel des émigrés de 1840 :

Destination.	Individus.
Colonies de l'Amérique du Nord.	27,026
Etats-Unis	38,496
Indes Occidentales.	4,938
Cap de Bonne-Espérance.	543
Sydney.	7,814
Van Diemen.	284
Australie Occidentale.	233
Australie du Sud.	2,944
Port Philip.	3,204
Nouvelle Zélande.	4,338
	83,746

Bien que ce chiffre soit passablement élevé, il devra être au moins démultiplié pour que la mesure ait des résultats sensibles.

La souscription en faveur d'O'Connell (*O'Connell's tribute*), s'est élevée cette année à Dublin seulement, à 2,006 liv. sterl. (environ 50,125 f.). C'est 568 liv. sterl. de plus que l'année dernière. Ce fait est significatif. L'opération n'est pas encore terminée dans le reste de l'Irlande.

Le *Morning Chronicle* exprime le regret d'apprendre que M. Aguilar, ambassadeur d'Espagne, a persisté à exiger du gouvernement portugais l'extradition de Pexuela, Oribe et d'autres Espagnols qui s'étaient réfugiés en Portugal à la suite des derniers événements. L'Espagne n'a droit en vertu d'aucun traité d'émettre une telle prétention, et le gouvernement de Dona Maria ne saurait s'y prêter sans se compromettre. Que dirait le gouvernement espagnol si on lui réclamait le major Cabral, complice de la révolte portugaise de l'année dernière, et qui maintenant à Grenade demande du service au régent ?

On craint généralement une famine en Irlande. Ce fléau aurait pour cause le retard des moissons, et la venue prémature de la mauvaise saison. La récolte des pommes de terre sera insuffisante de moitié. Dans un grand nombre de districts, les subsistances manqueront avant la fin de février.

Un épais brouillard a régné, le 28 novembre, à Londres et a eu de fâcheux effets sur la rivière ; un abordage a eu lieu près de Blackwall, entre le steamer *Princess Victoria*, appartenant à la compagnie d'Anvers, et le *James Watt* faisant le service entre Londres et le Havre, appartenant à la compagnie générale de navigation à la vapeur. Les dommages éprouvés par la *Princess Victoria* sont peu considérables en comparaison de ceux subis par le *James Watt*. Le navire anversois a eu son tambour de barbou emporté et n'a pu arriver à la douane qu'à trois heures, après avoir auparavant déposé ses passagers à terre. La rencontre a eu lieu à 11 heures du matin. Aucun des steamer de Gravesend n'a pu arriver jusqu'au pont, et tous deux ont dû débarquer leurs passagers à Blackwall.

ALLEMAGNE. — BAVIÈRE. — Munich, 26 novembre. — Sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre près la Porte-Ottomane, est arrivé ici avant-hier. Demain il continuera son voyage pour Trieste, où il s'embarquera sur une frégate à vapeur qui le conduira à Constantinople.

BRÉMEN, 20 novembre. — La nouvelle publiée récemment par la plupart des journaux allemands que l'ancienne ville hanséatique de Brême était sur le point d'accéder à la grande union douanière allemande est complètement fausse. L'opinion générale la repousse, même dans le cas où l'accession du Hanovre aurait lieu ; car cette mesure entraînerait plusieurs inconvénients, tels que l'enchâssement des denrées, la diminution de la valeur de la propriété foncière et les entraves apportées à notre commerce.

Il existe maintenant à Hambourg un comité de remonte pour la cavalerie française, présidé par M. Lemire, chef d'escadron. Ce comité fait, dans les pâturages qui avoisinent les villes hanséatiques, des acquisitions directes pour la cavalerie française, sans passer par la filière des marchands de chevaux et sans avoir à déjouer les ruscs des maquinons.

HANOVRE. — 25 novembre. — L'attention générale se porte en ce moment sur les élections. Les députés nommés dans les principautés de Calenberg et d'Holstein appartiennent à l'opposition. Ces deux députés appartiennent précédemment à l'opposition ; mais dans les autres provinces le gouvernement n'a pas eu le même succès.

ESPAGNE. — Madrid, 22 novembre. — La hausse extraordinaire et subite des titres 5,00 avec dix coupons échus préoccupe vivement l'attention du public. Les chômes sont venus à un point aussi alarmant que critique, et toute la vie mercantile de la place de Madrid se trouve concentrée dans l'hôtel des Philippines. Au moment où sont pendantes des opérations immenses avec des différences qui peuvent aller à plusieurs millions, il est impossible que le commerce n'en ressente pas les effets. On craint de grands sinistres. La cause de la hausse tient aux efforts faits pour monopoliser une seule classe de papiers, en obligeant les vendeurs à découvrir à acheter aux acheteurs au prix qu'il leur convient d'imposer comme étant les possesseurs exclusifs de l'objet vendu.

Le général Pedro Mendez Vigo a écrit à l'*Eco del Comercio* pour répondre à des attaques dirigées contre lui personnellement et contre le conseil de guerre institué pour juger des criminels de haute trahison. Le général déclare avoir été forcé par les calomnies du parti rétrograde infernal de prendre en main sa plume de fer. La maxime du général est qu'en politique il faut tuer son ennemi ou le gagner ; mais, dit-il, ce dernier point est impossible.

Une circulaire du ministre de la justice, adressée aux présidents des tribunaux, leur rappelle l'exécution des lois en vertu desquelles nulle association, confrérie ou congrégation de quelque nature qu'elle soit, religieuse ou civile, ne peut être établie, et celles qui existent ne peuvent être tolérées sans l'autorisation du gouvernement.

PORTUGAL. — Lisbonne, 22 novembre. — La reine en personne a clos la session des cortés le 18 courant.

Le ministre des finances prend des mesures pour le paiement des prochains dividendes à Londres, en fournissant des traités sur le bureau du crédit public et en les faisant escamper à la bourse, d'après la forme autorisée par le dernier décret des cortés.

Le *Diario do Governo* de Lisbonne du 16 novembre publie un décret dont l'art. 1<sup>er</sup> renferme les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'état pour l'année 1841, lesquelles s'élèvent à 10,983,005,541 réis. Cet article contient les chapitres suivants : frais généraux, 4,428,445,234 réis. — Intérieur, 4,323,424,410 — Finances, 668,002,010. — Justice et culte, 457,716,542. — Guerre, 2,955,350,027. — Marine, 4,000,000,000. — Affaires étrangères, 234,843,784. — Crédit public, 2,215,155,244. — Intérêts des dettes nationales et autres dépenses d'administration, 4,410,700,454. — Intérêt de la dette étrangère, 4,074,755,090. — Dépenses extraordinaires, 693,365,293. — Les revenus de l'état pour l'année 1841 sont évalués à la somme de 10,332,626,618 réis.

Les clubs cherchent à soulever la population industrielle de Lisbonne contre le traité de commerce avec l'Angleterre.

ITALIE. — Rome, 10 novembre. — Les deux tables en mosaïque dont le souverain pontife a fait cadeau à Mehemet Ali pour lui témoigner sa reconnaissance de l'envoi des colonnes d'albâtre, sont parties ces jours derniers.

SYRIE, 8 novembre. — L'influence française continue à prédominer dans ce pays. Si les montagnards du Liban ont fait acte de soumission à la Turquie, c'est à nos conseils que l'Europe en est redouvable, et aujourd'hui même nos agents consulaires ont toute la peine du monde à les empêcher de se déclarer indépendants.

On accuse les Anglais d'avoir fomenté la guerre civile qui désole la montagne. S'ils n'en sont pas coupables, ils parviendront difficilement à se justifier de cette imputation. Il est positif que lorsqu'ils ont vu que les Maronites nous restaient fidèles, ils se sont tournés vers les Druses ; qu'ils ont entretenu chez eux des agents, des missionnaires et des distributeurs de bibles, et qu'ils ont voulu établir des écoles dans le pays, mais le tout en pure perte, ces montagnards n'ayant voulu accepter d'eux que des armes et des munitions.

de vie qui fait tout fleurir autour d'elle. Plus elle est maîtresse d'elle-même, plus sûre elle est de rendre l'amour et le bonheur viables. Mais j'ai surtout exigé que le plus profond mystère voilât nos arrangements intérieurs. L'homme subjugué par sa femme est justement couvert de ridicule. L'influence d'une femme doit être entièrement secrète ; car chez nous, en tout la grâce, c'est le mystère. Si j'entreprends de relever ce caractère abattu, de restituer jour lustre à des qualités que j'ai entrevues, je veux que tout semble spontané chez Louis. Telle est la tâche assez belle que je me suis donnée et qui suffit à la gloire d'une femme. Je suis presque sûre d'avoir un secret pour intéresser ma vie, un plan auquel je rapporterai mes efforts, et qui ne sera connu que de toi et de Dieu.

Maintenant, je suis presque heureuse, et peut-être ne le serais-je pas entièrement, si je ne pouvais le dire à une ame aimée, car le moyen de le lui dire à lui ? Mon bonheur le froisserait, il a fallu le lui cacher : il a, ma chère, une délicatesse de femme, comme tous les hommes qui ont beaucoup souffert. Pendant trois mois nous sommes restés amis. J'étudiai, comme bien tu penses, une foule de petites questions personnelles auxquelles l'amour tient beaucoup plus qu'on ne le croit. Malgré ma froideur, cette ame enhardie s'est dépliée, j'ai vu ce visage changer d'expression et se rajeunir. L'élégance que j'introduisais dans la maison a jeté des reliefs sur sa personne. Insensiblement, je me suis habituée à lui, j'en ai fait un autre moi-même. A force de le voir, j'ai découvert la correspondance de son ame et de sa physiognomie. La bête que nous nommons un mari, selon ton expression, a disparu. J'ai vu, par je ne sais quelle douce soirée, un homme dont les paroles m'alliaient à l'ame et sur le bras duquel je m'appuyais avec un plaisir indescriptible. Enfin pour être vraie avec toi, comme je le serais avec Dieu qu'on ne peut pas tromper, piquée peut-être par l'admirable religion avec laquelle il tenait son serment, la curiosité s'est levée dans mon cœur. Très honteuse de moi-même, je me résistai. Hélas ! quand on ne résiste plus que par dignité, l'esprit a bientôt trouvé des transactions.

Tu seras, certes, la seule ame en qui je verserai le baume de cette demi-confidence. Même en appartenant à son mari, adoré ou non, je crois que nous perdrons beaucoup à ne pas cacher nos sentiments et le jugement que nous portons sur le mariage. La seule joie que j'ose eue et qui a été céleste, ma chère, vient de la certitude d'avoir rendu la vie à ce pauvre être ! Louis a repris sa jeunesse, sa force, sa gaieté. Ce n'est plus le même homme. J'ai, comme une fée, effacé jusqu'au souvenir des malheurs. J'ai métamorphosé Louis ; il est devenu charmant. Sûr de me plaire, il déploya son esprit et révéla des qualités nouvelles. Ere le principe constant du bonheur d'un homme, quand cet homme le sait et mène de la reconnaissance à l'amour, ah ! chère, cette certitude développe dans l'ame une force qui dépasse celle de l'amour le plus en-

fort faisant le service entre Londres et le Havre, appartenant à la compagnie générale de navigation à la vapeur. Les dommages éprouvés par la *Princess Victoria* sont peu considérables en comparaison de ceux subis par le *James Watt*. Le navire anversois a eu son tambour de barbou emporté et n'a pu arriver à la douane qu'à trois heures, après avoir auparavant déposé ses passagers à terre. La rencontre a eu lieu à 11 heures du matin. Aucun des steamer de Gravesend n'a pu arriver jusqu'au pont, et tous deux ont dû débarquer leurs passagers à Blackwall.

PARIS. — Le conseil municipal de Paris vient de décider en principe que le traitement des instituteurs et institutrices serait, après chaque période de cinq ans d'exercice, et dans le cas où lesdits instituteurs et institutrices n'auraient pas cassé de bien mérité de la ville par leurs bons services, augmenté de 200 fr. jusqu'à concurrence de 2,400 fr. pour les premiers, et de 2,100 fr. pour les autres.

M. le préfet a été invité à examiner aussi s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des pensions de retraite aux instituteurs et institutrices après trente années d'exercice. En attendant la solution de cette question, moitié de l'augmentation de traitement ci-dessus déterminée sera déposée au nom de chacun des ayant-droit à la caisse d'épargne et de prévoyance, instituée par l'article 15 de la loi du 28 juin 1835. Les instituteurs et institutrices actuellement en fonction seront admis dès le 1<sup>er</sup> janvier 1842, à participer à l'augmentation de traitement votée en leur faveur, à raison de l'ancienneté et du mérite de leurs services.

MM. les jurés de la deuxième session de novembre ont fait entre eux, en se séparant, une collecte qui a produit 272 fr. ; cette somme sera répartie par portions égales, entre la colonie de Mettray, la société de Saint-François Régis, celle du patronage des jeunes détenus et celle des prévenus acquittés.

Le vendredi, 5 décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé, en séance publique, par M. le juge de paix du 9<sup>e</sup> arrondissement, et dans son prétoire, rue Saint-Antoine, au tirage au sort des officiers déguisés, sous-officiers et brigadiers qui, conformément à la loi, seront appelés à composer, pendant six mois, le nouveau jury de révision de la légion de cavalerie de la garde nationale de Paris.

Une affluence considérable s'est portée aujourd'hui à l'école royale des Beaux-Arts pour voir le grand tableau de M. Paul Delaroche, peint sur l'hémicycle de la salle d'amphithéâtre de cette salle. Dès dix heures et demie la salle était tellement encombrée, qu'on ne laissait plus entrer les arrivants qu'à mesure que les visiteurs sortaient.

Dans la rue Neuve-des-Petits-Champs on a commencé la pose du pavage en bois chevillé. Cette opération se fait avec beaucoup plus de célérité que l'ancien système ; il s'effectue par banc de vingt à vingt-quatre pavés hermétiquement attachés les uns contre les autres au moyen de fils de fer d'une force proportionnelle à la durée de ce pavage. La surface de chaque pavé porte l'empreinte de deux rainures quadrangulaires pour l'écoulement des eaux. Ces rainures, ou espèces d'interstices, qui paraissent diviser chaque pavé en quatre petits carrés égaux, ont deux centimètres environ de profondeur.

DÉPARTEMENT. — BAS-RHIN. — On annonce que M. Martin (de Strasbourg) est dans un état de santé qui l'oblige à donner sa démission de député.

MINISTÈRE. — On lit dans l'*Armoricain de Brest*, du 27 novembre : « L'ordre de congédié les marins dont le temps de service est expiré, est ordre si impatiemment attendu par les équipages des bâtimens qui garnissent notre rade, est enfin arrivé avant-hier soir. La nouvelle en a bientôt circulé et a répandu la joie la plus vive parmi ceux de nos braves marins à qui les intérêts du pays ne commandent plus de lui sacrifier les leurs. »

RHÔNE. — Lyon. — Le 1<sup>er</sup> décembre s'est ouvert à Lyon, au Palais-de-Saint-Pierre, l'exposition de la Société des Amis des arts. Cette exposition, qui doit être des plus brillantes, renfermera une grande quantité de tableaux des peintres, de Paris, de Genève et de Marseille.

VAUCLUSE. — Avignon. — La récolte des huiles est cette année prodigieusement abondante. La Provence et le Languedoc verront leurs moulins tourner probablement jusqu'à la Noël.

COLONIES FRANÇAISES. — ALGERIE. — Alger, 22 novembre. — La température actuelle est celle des beaux jours du printemps en France. Le nombre des malades a successivement diminué depuis les dernières expéditions. Les hôpitaux d'Algier en contiennent environ 5,000. Cette réduction tient aussi aux évacuations dirigées sur les hôpitaux de France, depuis 15 jours, par les bateaux le *Grecois* et le *Cerbère* et par la corvette *l'Oise*, partie de Toulon il y quelques jours.

Deux auditeurs au conseil d'état sont attendus ces jours-ci à Alger, où ils doivent diriger le service des concessions pour l'établissement des villages, etc. On pense que le général Bugeaud fera mieux de concentrer près de lui cette branche de l'administration qui, en ce moment, est la plus importante de toutes.

Un ordre du jour du gouverneur-général du 15 novembre porte que, en raison de la nouvelle répartition des troupes de la province d'Oran dans les diverses places de cette province et des opérations qu'elles sont appelées à faire, il a été formé à Mostaguen une division mobile dont la commandement doit être confié à un officier général.

M. le maréchal-de-camp Bedeau prendra le commandement de cette division et se rendra sans délai à son nouveau poste.

## VARIÉTÉS.

### LIVRE DES ORATEURS, PAR TIMON.

M. de Cormenin a un grand désavantage

nous, il fréquenta les mêmes chemins, partagea les mêmes opinions, les mêmes sympathies, et s'est nourri des mêmes sentiments. Plus qu'un autre il vécut d'études profondes, de science pratique, et fut gouvernemental en ce temps là plus que vous ne le serez jamais; de sorte qu'il existe en dessous de ce hardi et coloré sophiste, de cet infatigable et violent pamphlétaire, un scutateur profond des choses, un connaisseur en doctrines, un appréciateur expérimenté des hommes, que vous dirai-je enfin, un bon homme, un excellent homme, bien qu'il n'paraîsse guère. Or, selon la couche de souvenirs et d'idées qu'il exploite, M. de Cormenin devient vérité ou erreur, empire ou souveraineté du peuple, restauration ou 93, et c'est de cette façon que l'écrivain fait rayonner l'un après l'autre dans le prisme changeant de sa phrase M. de Serre et Robespierre, M. de Marlieux et Garnier-Pagès, Danton et Lamartine, M. Thiers et M. Guizot. Homme multiple de situation et peut-être aussi complexe de nature, Timon est à la fois grave et badin, équitable et épigrammatique, jurisconsulte consommé et artiste presque rapié, qu'il nous passe le terme, ce grand osseur. C'est ainsi qu'il vous juge magistralement ou vous peint en charge, vous dresse une statue de marbre et égratigne ou mutile d'un fer aigu ou tranchant l'idéal chef-d'œuvre érigé de ses mains. Rien de plus ample que ses admirations et de plus nu que ses critiques; et remarquez qu'il n'est pas moins variable en la forme que multiple au fond. Si nous voulions prendre chez Timon le modèle des louanges fastueuses, assaillonnées de métaphoriques sarcasmes, il ne tiendrait qu'à nous de dire de son style que c'est à la fois le plus châtié et le plus fautif, un grand style et un petit, la virilité et l'enfantillage, l'exubérance et la concision; que l'édition très aristocratique publiée en ce moment par le démocrate écrivain (c'est à dire un contraste de plus à ajouter aux contradictions de Timon), est un bizarre palais où abondent le splendide et le grotesque, le hasardé et l'exquis. Nous aimons mieux reconnaître qu'il n'est pas de grande forme moderne de style qui n'ait ses affectations et ses excès dans cette belle langue française, lassée de chef-d'œuvre, et que M. de Cormenin, entre nos plus célèbres hommes de lettres et les meilleurs, est de ceux qui ont composé le plus de pages ingénieuses et éclatantes dans ces derniers temps.

L'auteur des portraits a de grandes prétentions à l'impartialité, mais il n'est pas impartial. Les critiques adressées à ses amis sont des concessions que la forme rabâche et diminue; ses éloges à ses adversaires sont des aveux qu'il ne se fait pardonner des siens qu'en martyrisant sur la place publique les défenseurs de l'ordre, dont il s'est constitué, lui Timon, le tourmenteur juré depuis onze ans. M. de Cormenin cependant avait payé son indépendance assez cher, par le sacrifice d'un si riche passé, d'un si second avenir, pour s'affranchir d'un parti qui ne croit point en lui, qui profite de ses pamphlets, comme puissance et renfort, sans accepter l'homme comme frère et ami. Timon qui frappe, blesse, transperce, sans merci ni trêve, tout ce qui défend, garde, abrite la patrie qu'il aime, l'ordre qu'il comprend, les intérêts privés où il a sa part, ce même Timon a le tort de n'oser avouer tout haut ses propres opinions d'aujourd'hui, quand ses prétextus amis politiques les combattent ou les répudient. Où est l'écrivain indépendant qu'il veut être où est le puritan dont il a pris le manteau austère et percé à jour? Les éloges de Timon, nous l'avons dit, sont des convictions que son intelligence supérieure lui impose, que sa conscience de juge exhale malgré lui. Aussi prenons note et tenons bon compte de ce qu'il confessera de nos amis politiques, de M. Guizot, par exemple, de M. de Lamartine, orateurs, hommes politiques, hommes privés.

Orateur, — c'est Timon qui parle, — M. Guizot regarde l'opposition en face et le front levé. Il la désigne avec un geste superbe et il lui lance des sarcasmes collectifs qui laissent dans la plaine leur trait envenimé.

... Dans le positif des affaires il apporte une lucidité d'idées et d'expression qu'on n'a pas assez louée. Il va droit au but, il ne dit que ce qu'il faut dire et il le dit bien. Commissaire du gouvernement, il a été le plus remarquable de tous les commissaires que nous ayons entendus depuis vingt ans. Ministre, il a défendu son budget avec plus de précision, de science et d'habileté qu'aucun autre ministre. Il est peut-être le seul de nos improvisateurs dont les discours reproduits par la sténographie soient supportables à la lecture. C'est qu'il est plus grainmairien et plus lettré qu'aucun d'entre eux... Il a été éloquent lorsque ravi d'admiration pour les constitutionnels de 89, il s'écriait: « Je ne doute pas que dans leur séjour inconnu, ces nobles ames, qui ont voulu tant de bien à l'humanité, ne ressentent une joie profonde en nous voyant éviter aujourd'hui les écueils contre lesquels sont venus se briser tant de leurs plus belles espérances. »

En citant cette belle image, M. de Cormenin exposait à la lumière les secrètes, les solides fondations du système gouvernemental de M. Guizot, depuis 1830. Il le peint ailleurs dardant à la tribune des éclairs et des foudres, et, environné d'ennemis, leur donnant des coups de bec d'aigle à leur arracher la chair et les yeux. Il dit de lui, qu'à la dernière session, dans la question des affaires étrangères, il a soutenu sur cette mer bouleversée, avec une éloquence grande, le choc des lames furieuses et émoncelées de l'opposition, et il ajoute qu'il ne lui a jamais vu de dictation plus sonore, d'attitude plus ferme, de geste plus noble et de parole plus décisive. Il vous dira de M. Guizot, homme privé:

Il a des mœurs rigides et pures, il est digne par la haute moralité de sa vie et de ses sentiments de l'estime des gens de bien; j'ai vu sa douleur paternelle et j'ai admiré la sérénité de son stoïcisme, il y a certes une grande fermeté dans cette âme-là.

A l'ignorance et à la mauvaise foi qui ont calomnié le passé de M. Guizot, il répond: « que les contemporains qui lui jettent la pierre de l'absolutisme descendront eux-mêmes dans leur conscience et qu'ils vous disent ce qu'ils pensaient en matière de gouvernement il y a vingt-six années! Faite avec vérité ce serait une confession curieuse. TEL RADICAL d'aujourd'hui, tel REPUBLICAIN nageait dans le grand courant du despotisme, alors que M. Guizot MÉDITAIT, PROFESSAIT et PRATIQUAIT la liberté. Il nous en eut remonté à tous, parce qu'il en savait plus long que nous. » Il vous l'a fait voir orateur et homme privé, il va vous le montrer gavrant.

Vainqueur et ministre, M. Guizot ne s'amollit pas aux délices de Capoue. Il vous poursuit dans votre suite, vous met le pied sur la tête et vous écrase. Puis le comparant à M. Thiers: « M. Guizot, à force de science et de gravité, peut, auprès des grands seigneurs de la diplomatie, passer pour un aristocrate. M. Thiers, malgré sa pétulance et l'éclat merveilleux de son esprit, ne s'élèvera pas à leurs yeux au dessus d'un parvenu. Les ambassadeurs de la sainte-alliance verront presque dans M. Guizot un conservateur, ils verront toujours dans M. Thiers un révolutionnaire.

M. Guizot est circonspect d'action; M. Thiers est hardi de parole. M. Guizot coupe la France sur un lit de repos; dès que M. Thiers repartait au pouvoir, vous êtes sûr qu'il éclatera des bruits de guerre.

M. Guizot ne jette pas sur le tapis parlementaire trop de motions à la fois; M. Thiers, au contraire, vide son carnet; il joue à l'aventure et risque son va-tout... M. Thiers reconnaît plus volontiers la souveraineté du peuple; M. Guizot la souveraineté parlementaire... L'un aime mieux le genre humain, l'autre sa patrie. M. Guizot a plus de foi dans les idées, M. Thiers dans le tranchant du sabre... M. Guizot couve la majorité de son regard noir. M. Thiers la mènerait plutôt à coups de fouet. »

C'est à la majorité et au pays à choisir entre les deux portraits et les deux hommes. Quelques coups de pinceau encore de Timon:

M. Guizot affirme ou nie, M. Thiers ne dit ni oui ni non... M. Guizot, ministre ou non, ne vit uniquement que de la vie politique; il a la force, la résolution, l'obstination, l'expérience d'un homme qui ne songe à chaque instant de la journée qu'à la même chose. M. Thiers ne rapporte pas tout au gouvernement, à la politique; n'est-il plus ministre, il vit en artiste. Il y a toujours du philosophie dans M. Guizot; il y a toujours de l'artiste dans M. Thiers. M. Thiers, comme historien, appartient à l'école fataliste, à cette école aride qui couvre les fautes et les crimes même des gouvernements par l'excuse de la nécessité, qui ne reconnaît de droit ni dans la nation ni entre nations, qui étouffe le libre arbitre et qui jette la vertu dans le désespoir.

Malgré ces louanges, que M. Guizot, vu à tous ses aspects, aura méritées du critique, il sera sacrifié, on le pense bien, au parti de Timon, qui traitera ainsi M. de Lamartine. A M. de Lamartine poète, orateur, grand citoyen, M. de Cormenin vous tout ce qu'il a en lui d'admirable, de

sympathie, d'enthousiasme, voisin presque de l'idolâtrie. Pourtant, M. de Lamartine sera offert en holocauste, lui aussi, au *Journal du Peuple*, à la position du pamphlétaire, à la vanité littéraire du critique. M. de Cormenin, entraîné encore cette fois par sa verve, dira de M. de Lamartine, poète:

« Les sphères célestes ne roulement pas dans l'immensité avec plus d'harmonie que ses vers. Le ruisseau ne coule pas dans la prairie avec un plus léger murmure. Les lacs de Sicile, enflés de molles brises, ne s'illuminent pas le soir de rayons plus purs et plus doux. Et ce n'est pas seulement sa voix qui chante, c'est son âme qui soupire et qui parle à mon âme, qui vibre en moi, qui fait frémir tout mon être et qui m'inonde de sa tendresse et de ses pleurs. C'est sa méditation qui me ravit sur ses ailes de flamme dans les régions de l'éternité, de la mort, des temps, de l'espace, de la pensée où je n'avais jamais pénétré, qui exprime des vérités métaphysiques dans un langage pittoresque, sublime, inouï. »

Il dit de M. de Lamartine orateur: « Qu'il est en pleine possession de la gloire parlementaire, qu'il a grandi d'année en année, que personne plus que lui n'a la perception vive et nette des difficultés et des ressources de chaque question, que son génie oratoire emprunte toutes les couleurs, les broies, les fonds, les varis, les multiplie, les répand en fleurs, en ondes, en nuances, dans tous ses discours, que nul n'a en mains un plus beau développement de phrases enchaînées, une improvisation plus large et plus nourrie, puis une réplique animée, un Lombre, une abondance d'images qui remplissent l'esprit sans le fatiguer... Cette pompe de langage, dit-il, qui serait chez d'autres de la sécheresse, est naturelle chez Lamartine. Il improvise comme il chante. C'est du pur lyrisme, du lyrisme de source, sans mélange et sans effort. J'aime sa phrase balancée et rythmique parce qu'elle roule dans le limon du fleuve avec une sorte de gémissement doux et plaintif comme les membres dispersés d'Orphée (1). »

Il dit de lui comme homme politique: « Par instinct, par sentiment, il est généreux, dévoué au peuple, impatient de théorie et d'action humanitaire, prêt à dire et à faire ce qu'il y a d'utile, de grand, de national, indépendant et courageux dans ses opinions, parfois même radical; enfin, pas le moindre fiel sur ces lèvres là, une naïveté de poète et une honnêteté de cœur qui ont quelque chose de virginal. »

Ainsi pense et écrit M. de Cormenin de ses deux adversaires les plus noircis de son encrage satyrique, de la même plume et à la même page où il les juge si haut et si fort. Suivant lui, c'est impartialité; selon nous, c'est contradiction. Laissons passer les satires; mais deux reproches sont faits, l'un à M. de Lamartine, l'autre à M. Guizot, qui veulent une réponse. A en croire M. de Cormenin, l'illustre poète flotterait au gré d'une capricieuse imagination, à travers mille systèmes. Ce qui nous frappe, c'est l'homogénéité de M. de Lamartine, poète, orateur et citoyen; ce que nous aimons en lui, c'est que jamais l'homme public n'a reçu de démentie de l'homme privé. M. de Lamartine a cela de commun avec M. Guizot, chez lequel M. de Cormenin l'a excellemment constaté, que leur caractère à l'un et à l'autre est en parfait rapport avec la trempe de leur esprit, que leur vocation d'hommes publics à l'un et à l'autre est sortie tout entière de leur passé, dont elle porte la forte, l'inéfable empreinte. Non seulement M. de Lamartine, avec une rapidité d'aigle, avec une profondeur d'intuition qui tient de la seconde vue, fond d'un seul élan sur la plus ardue question et la tranche; mais, sur toute question impliquant une opinion politique, il a des solutions invariables connues de tous, et d'avance; tous ses vots se soutiennent par un lien commun, tous partent des mêmes doctrines, de la même nature, d'un moi identique et conséquent. M. de Cormenin ne reconnaît-il pas, lui-même le visible engendrement de l'orateur politique, né du poète; même génie, mêmes entrailles, même sentiment de tout ce qui élève l'homme individuel et l'homme social. Des deux côtés même dévouement à l'humanité, même admiration des œuvres de Dieu, même grandeur. Ici le chant, là les œuvres; à la tribune l'apôtre, la bienfaisance dans la pratique de la vie, la religion des souvenirs et le culte du foyer; la richesse expansive et croyante, la vie militante et l'âme tournée à Dieu, c'est là le dix-neuvième siècle comme il devait être et comme il sera; car en poésie, en politique, en humanité, M. de Lamartine marche en avant.

Cet autre reproche, que nous ne laisserons point passer, M. de Cormenin l'adresse à M. Guizot. Suivant lui, M. Guizot serait entré dans les mœurs de notre époque comme élément anti-religieux. Nous soutenons, au contraire, qu'aucun écrivain laïc n'a réagi contre l'esprit d'irreligion, d'indifférence religieuse ou de vague spiritualité contemporaine, plus constamment, plus énergiquement que M. Guizot. Nous plaçons cet homme d'état de penser que la religion catholique et le protestantisme sont voués à la condition de suivre deux lignes éternellement parallèles; nous espérons mieux de la tendance à l'unité de l'esprit humain, mais nous apportons au catholicisme victorieux en Angleterre, triomphant hier aux États-Unis et aujourd'hui en Irlande, ce tribu d'impartialité justice que lui payait généreusement M. Guizot, en pleine chaire, devant la jeunesse excitée de la restauration. M. Guizot, protestant, reconnaissait dans le catholicisme du moyen-âge la suprématie du souverain pontife et la souveraineté des conciles, en matière de foi (2); il relevait dans l'esprit de son auditoire la vie monastique démantelée par Luther, flétrie par la philosophie et supprimée par leurs continuateurs (3). La force du catholicisme résidait à ses yeux clairvoyants, dans l'universalité de son principe, dans la centralisation de sa règle (4). Le culte des saints, le célibat des prêtres, ont trouvé même leur efficacité morale, leur sens philosophique expliqués par la bouche de l'équitable publiciste. M. Guizot vengeait l'Eglise du reproche d'avoir pesé immobile sur les siècles; il disait d'elle, que c'était la société la plus populaire, la plus accessible, la plus ouverte à tous les talents, à toutes les ambitions de la nature humaine. Il vengeait l'esprit théologique d'avoir appauvri la philosophie; il affirmait que son influence, loin de là, avait été salutaire, qu'elle avait entretenu, fécondé, le mouvement intellectuel en Europe, que le système de doctrine et de préceptes au nom desquels elle imprime le mouvement était très supérieur à tout ce que le monde ancien avait jamais connu (5). M. de Cormenin et la *Gazette de France* diraient que c'est là de la critique historique, non de l'esprit religieux, si nous ne les amenions aux professions de foi formelles, de religion pratique publiées dans la *Revue française* en 1838, mais surtout exprimées aux mauvais jours de la restauration, au temps où l'Évangile Touquet était jeté en défi aux jésuites rennaissants. Il disait alors à très intelligible voix, à la jeunesse des écoles, que la religion, pour enfantir une société, pour produire un gouvernement religieux, ne pouvait pas se réduire à ce vague sentiment qui correspond aux parties intimes de l'âme ou aux mystères de l'avenir; que ce sentiment religieux n'était pas l'expression complète de la nature religieuse de l'homme; que la religion était beaucoup plus; que les croyances, que les dogmes étaient sa source véritable et unique; que seuls ils donnaient à la morale naturelle un sens et une sanction; que seuls ils révélaient à l'homme une origine et une destinée qui dépassaient ce monde. Ce n'est pas tout, M. Guizot se prenait au dix-huitième siècle par son côté négatif et démolisseur, ignorant et anti-social, avec ce courage que lui conteste, dubitativement, à la vérité, le *Livre des Orateurs*, et qui ne lui a jamais manqué, ni dans la chaire du professeur ni à la tribune, ni en discutant l'adresse de 1830, ni depuis, ni contre la royauté ni pour elle. Il osa dire, il imprima, contre le dix-huitième siècle, entendez-le bien, que la spéculations philosophique, ambitieuse et inexpérimentée ayant osé, dans son orgueil, mettre la main au gouvernement des hommes et régenter le monde, l'avait fait crouler sur elle et s'abîmer à sa vue. M. Guizot stigmatisait l'esprit humain en révolte, l'esprit humain corrompu et égaré, dans sa folle ivresse de ses succès et de son immense pouvoir.

Si M. de Cormenin venait à nous objecter que cela est une apologie, et que lui il compose des portraits satyriques, nous lui répondrons que dans ces jours de désenchantement social il vaut un peu mieux peut-être susciter, en les célébrant les quelques enthousiasmes qui survivent, les quelques passions de gouvernement à l'œuvre, que de s'attaquer

(1) Il sera assez curieux d'ajouter à ces éloges au moment où l'on songe à porter M. de Lamartine à la présidence de la chambre que M. de Cormenin loue en lui précisément la faculté de s'assimiler, de résumer les opinions de ses collègues. Personne à la chambre peut-être, dit l'auteur des portraits, ne possède ce mérite au même degré que M. de Lamartine.

(2) *Histoire de la civilisation en France*, t. 1<sup>e</sup>, p. 86, 96.  
(3) p. 221.  
(4) pag. 512.  
(5) T. 2, p. 23 et 145.

quer à nos plus illustres citoyens, à nos plus courageux défenseurs, que d'entrer dans leurs chaires, en riant, les ongles du pamphlet et de les exposer ainsi, à l'œil des envieux et des indifférents, des agitateurs et des dupes.

MARTIN DOISY.

Théâtres, fêtes et concours. Monsieur, je vous prie de vouloir bien rectifier une erreur contenue dans votre numéro d'hier.

Vous annoncez à propos de la représentation du vaudeville de *L'Étotorie* qu'un arrangement amiable a fait faire les réclamations soulevées par l'auteur du roman auquel cette pièce est empruntée. Ceci, monsieur, est de tout point inexistant. Je n'ai pas l'honneur de connaître messieurs les auteurs de cette pièce, ils ne m'ont proposé aucun arrangement, et je n'en aurais accepté aucun, n'ayant aucune observation à lever avant la représentation de leur ouvrage. Si les droits de la Société des gens de lettres à laquelle j'appartiens étaient lésés par une reproduction trop complète des scènes du roman de *L'Étotorie*, M. l'agent de la Société serait chargé de mes réclamations.

Agreez, etc.

EUGÈNE SUE.

### Spectacles du 2 décembre.

- 7 h. 1<sup>e</sup> FRANÇAIS. — Angelo, le Jeune Mari.  
7 h. 2<sup>e</sup> OPERA-COMIQUE. — Les Deux Voleurs, Richard.  
6 h. 1<sup>e</sup> ODEON.—Un Jeune Homme, les Enfants Blancs.  
7 h. 1<sup>e</sup> ITALIENS. — La Sonnambula.  
6 h. 3<sup>e</sup> VAUDEVILLE. — Trois Oeufs, l'Ingénue de Paris, l'Aveugle et son bâton, la Cachucha, le Cabaret de Lustucru.  
6 h. 4<sup>e</sup> GYMNASIE.—L'Obétié, Maurice, la Carotte d'Or, le Capitaine.  
6 h. 2<sup>e</sup> VARIÉTÉS. — Job, Endymion, les Abeilles, Deux Dames.  
6 h. 1<sup>e</sup> PALAIS-ROYAL. — Mme Camus, le Vicomte de Léotorie, la Servante.  
6 h. 2<sup>e</sup> PORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, Jeannic le Breton.  
6 h. 1<sup>e</sup> AMBIQU-COMIQUE. — La Régaliette, Paul et Virginie.

### Bourses, Halles et Marchés.

A peine s'est-il fait quelque chose avant la bourse. Le 30/0 en liquidation était à 80 15, 5 c. plus bas que la clôture d'hier; fin décembre courant, à 42 1/2 au café; mais dans la salle, des offres, toutefois peu considérables, l'ont révolé à 80 50.

Ouvrier en liquidation à 80 10, il est resté lourd pendant toute la séance et a fini 30 c. plus bas qu'hier, à 79 90 (le report à 30 c.) Les autres valeurs se sont posées en liquidation comme suit: 5 00, 116 30 premier cours et plus bas, 116 30 plus haut et dernier (3 c. de baisse sur la clôture d'hier); emprunt 1841, premier cours et plus haut, 80 90, plus bas 80 75, dernier 80 80 (baisse 10 c.); rive droite, 512 50, cours unique (comme hier); Strasbourg, 218 75 (baisse 5 fr. 75); ducats, 107 (hausse 25 c.); 5 00 belge 1840, 102 1/2 (hausse 80 c. sur son cours du 6 novembre); 5 00 belge 1840, 102 1/2 (comme avant-hier).

Fin décembre courant, le 5 00, qui n'a fonctionné qu'en baisse, est resté dans la coulisse à 80 20 offert. L'emprunt a été réduit à un seul cours (il n'a pas même été coté au comptant); le 5 n'a éprouvé que 40 c. de variation. On a fait la rive droite à 313 75, Strasbourg à 222 50 et 220, les ducats à 105, coupon détaché. Point d'autres affaires.

&lt;p

### Librairie, beaux-arts et musique.

Les *Fables de La Fontaine*, que Grandville a illustrées avec une verve inépuisable, les *Voyages de Gulliver*, *Robinson Crusoe*, enrichis d'une multitude de ravissants dessins du même artiste, sont les meilleurs et les plus riches volumes que l'on puisse donner en éditions. Leur éditeur, H. Fournier, annonce une publication qui nous paraît appelée à un immense succès, *Joco-Seria ou les petites Misères de la Vie humaine*, retracées par un écrivain plein de mordant et de finesse, OLD-NICK, et illustrées par GRANDVILLE.

Le libraire DENAIX vient de mettre en vente un livre de morale pratique puisé dans les enseignements religieux et dans les sentiments les plus fervents de la foi catholique. Ce livre, sous le titre de : *Livre de la jeune femme chrétienne*,

est un recueil de lettres familières d'une marraine à sa fille, sur les principaux devoirs que la religion et la société imposent aux différents âges de la vie. Nous croyons pouvoir prédir à ces lettres le succès que l'auteur ambitionne le plus : *La mère en prescrira la lecture à sa fille*.

### Commerce et industrie.

Le magasin de modes et de nouveautés de Mme Lévy, rue Richelieu, 109, que nous avons eu plusieurs fois occasion de recommander à nos lecteurs, contient un riche assortiment d'articles de saison, et notamment le choix le plus varié de manteaux, pelisses et écharpes en velours et étoffes de soie brochées, du meilleur goût.

### Hygiène et médecine.

Nouveau traitement de la carie des dents plus rationnel et plus certain que

celui employé jusqu'à ce jour par les dentistes. Ce traitement calme à l'instant les douleurs les plus vives et guérit promptement cette maladie. Par Audibran, chirurgien-dentiste de LL. AA. RR. les infans d'Espagne, rue de Valois Palais-Royal, 2.

### Avis divers.

M. Clément-Desormes, professeur de Chimie au Conservatoire des Arts et Métiers, vient de mourir après une longue et douloureuse maladie.

ERRATUM. — L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Paris à Meudon, Sèvres et Versailles (rive gauche), indiquée par erreur, dans notre numéro du 28 novembre, pour le 25 décembre, doit avoir lieu le VENDREDI 10 DÉCEMBRE.

## ÉTRENNES. ÉDITIONS illustrées par GRANDVILLE

### FABLES DE LA FONTAINE.

3 volumes grand in-8°, ornés de 240 grands sujets tirés à part (un pour chaque fable), frises, encadrements, faux-titres, lettres ornées. Prix des tomes 1 et 2 contenant le texte des Fables illustré, plus 120 grands sujets. 20 fr. Prix du tome 3, contenant les 120 grands sujets complémentaires. 13 fr.

### ROBINSON CRUSOE.

Traduction nouvelle. — 1 magnifique volume grand in-8°, orné de nombreux sujets imprimés dans le texte, et de 40 grandes compositions tirées à part. Prix 15 fr.

On trouve ces quatre ouvrages RELIÉS et CARTONNÉS avec le plus grand soin.

### GULLIVER.

Traduction nouvelle. 2 beaux volumes in-8°, 400 gravures dans le texte. Prix. 18 fr.

H. FOURNIER, éditeur  
RUE SAINT-BENOIT, 7.

### BERANGER.

OUVRES COMPLÈTES. 3 vol. grand in-8°, 120 grands sujets sur bois et 30 vign. sur carton encadrées. 30 fr.

JOCO-SERIA ou LES PETITES MISÈRES DE LA VIE HUMAINE, par Old Nick et Grandville. 1 magnifique vol. 50 liv. à 30 cent. — la 1<sup>e</sup> paraîtra le 14 décembre.

## LE LIVRE DE LA JEUNE FEMME CHRÉTIENNE

DÉDIÉ A MADAME LA MARQUISE DE PASTORET. — Un beau volume broché, couverture glaciée. Prix 74 fr. — DENAIX, 14, rue du Faubourg-St-Honoré; — PERISSE, 8, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice. (5600)

## LA FRANCE MUSICALE, 6, RUE NEUVE-SAINT-MARC. (5<sup>e</sup> ANNÉE.)

Abonnement : 24 fr. par an; 28 fr. pour la province.

Ce recueil, paraissant avec la collaboration exclusive des écrivains les plus honorables et les plus connus dans la sphère musicale, tels que MM. CASTIL-BLAZE père, AD. ADAM, J. MAINZER, STÉPHEN DE LA MADELAINE, MANUEL GARCIA, P. RICHARD, GARAT, ZIMMERMAN, TH. LABARRE, MERRUAU frères, ESCUDIER frères, E. PONCHARD, FRANCIS WEY, etc., etc., n'a pas de rival pour la rédaction, les publications musicales, les concerts et le nombre des abonnés.

Tous les Abonnés d'un an reçoivent immédiatement et POUR RIEN

1<sup>e</sup> UN MAGNIFIQUE ALBUM DE PIANO, composé de six morceaux, par MM. KALBRENNER, BERTINI, CHOPIN, ED. WOLF F. OSBORNE, A. DE KONTSKI. — 2<sup>e</sup> UN MAGNIFIQUE ALBUM DE CHANT, composé de six morceaux, de Mme PAULINE GARCIA VIARDOT, AUBER, HALLEVY, ADAM, H. MONPOU, A. THOMAS; 3<sup>e</sup> SIX ROMANCES, avec de belles lithographies de C. NANTEUIL, composées par Mme L. PUGET, AD. ADAM, P. BAROLHET, ADRIEN BOIELDIEU, MARMONTEL; 4<sup>e</sup> UN SOLEGE inédit, de MOZART, en fac simile; 5<sup>e</sup> SIX MAGNIFIQUES PORTRAITS : Mme HEINEFETTER, H. VIEUXTEMPS, ARTOT, H. MONPOU, F. BERAT, CH. DANCLA; 6<sup>e</sup> LE MAGICIEN, quadrigle inédit de MUSARD.

En dehors de ces publications éditées avec luxe, et imprimées sur beau papier, tous les abonnés nouveaux de la FRANCE MUSICALE, recevront pour rien, le 1<sup>e</sup> janvier 1842, un superbe

### ALBUM DE CHANT, ayant pour titre : LES RAYONS,

composé des morceaux suivants : Une Voix dans l'orage, stances, par NIEDERMEYER. (Ce beau morceau, qui aura le succès du Lac, forme seul dix planches de gravure.) Panvre Hélène, par H. MONPOU; Mon Fils charmant, par H. MONPOU, dernières compositions inédites de l'auteur; Plus heureux qu'un Roi, par AD. ADAM; De loin je n'ai plus peur de vous, par CLAPISSON; Merci, Monseigneur, par TH. LABARRE; le Lai du chasseur prisonnier, par Mme R. MAZEL; J'ai peur, par AMEDEE DE BEAUPLAN; Oh! dites-moi pourquoi, par P. BAROLHET; Satan, par VOGEL.

TOUS LES ABONNÉS D'UN AN AURONT DROIT AUX MAGNIFIQUES CONCERTS QUI SERONT DONNÉS PAR LA FRANCE MUSICALE, AVEC CHOEUR ET ORCHESTRE,

Et qu'il ne faut pas confondre avec de petites matinées dites de chambre.

Tous les abonnés d'un an recevront, successivement une galerie de beaux portraits représentant : ROSSINI, AUBER, ADAM, THALBERG, ED. WOLFF, CHERUBINI, P. FRANCHOMME, H. BERTINI, E. SCRIBE, LABLACHE père, TH. LABARRE ET UN TRES BEL ALBUM POUR PIANO, COMPOSÉ DE HUIT MORCEAUX PAR LES PIANISTES LES PLUS EN VOUGUE.

La FRANCE MUSICALE, qui compte dix fois autant d'abonnés que certaine feuille qui annonce illégalement des compositions de ROSSINI, que la FRANCE MUSICALE seule est autorisée par Rossini et l'éditeur de ses ouvrages à publier est à la fois une œuvre d'art et une spéculation des plus productives. Non-seulement les actionnaires ont reçu dix pour cent d'intérêt, mais le succès croissant de la publication, permettra bientôt d'augmenter le chiffre de cet intérêt.

Les derniers numéros de la FRANCE MUSICALE renferment entre autres articles : LE MUSICIEN, par CASTIL-BLAZE, travail très curieux, qui sera un résumé de l'art musical à notre époque; CRAMER et SARRETTE, études biographiques, par ZIMMERMAN; — STABAT MATER, de ROSSINI, deux articles par AD. ADAM; — De l'État des théâtres en province, par FRANCIS WEY; — BAILLOT, étude biographique, par ESCUDIER frères; — UN LIBRATEUR INCONNU, par LEO LESPES; — THEATRE ITALIEN, par CH. MERRUAU, etc., etc.

(5998)

20 FR. par an pour Paris, 25 FR. pour les départements. Envoyer un mandat sur la poste ou s'adresser aux Messageries et PRINCIPALMENT à tous les LIBRAIRES DE FRANCE. — On ne reçoit que les lettres affranchies. — Toute demande restera sans effet, si elle n'est accompagnée du montant de l'abonnement.

## BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE.

58 OUVRAGES sont délivrés aux souscripteurs de

## LA GAZETTE DE LA JEUNESSE.

Les CINQUANTE-HUIT OUVRAGES qui sont accordés GRATUITEMENT EN PRIME aux Abonnés, se délivrent IMMÉDIATEMENT à ceux de Paris et s'expédient franco à ceux des départemens.

## Publication qui a pour but de former le cœur, le goût et l'esprit des Jeunes Gens des deux sexes.

ARAGO, de l'Institut; B. COUDER, BONVALOT, professeur au collège de Charlemagne; SAVAGNER, professeur de l'Université; CHATILLON, professeur, LAROCHEFOUCAULT, B. CLAVEL, L. GIRAUT, DESREUX, J.-J. GUILLAUD, DULAURE, EUGENE BARESTE, BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, baron CUVIER, BRONGNIART, TESSEYDRE, HERSCHELL, FRANCKLIN, ACUM, VERGAUD, RIFFAULT, JULIA FONTENELLE, etc., tels sont les noms d'auteurs, placés en tête des divers ouvrages qui forment une BIBLIOTHÈQUE COMPLETE D'EDUCATION.

On s'abonne rue Montmartre, 171. — Le journal paraît tous les samedis.

### AVIS. -- CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE.

L'Administration du canal de Jonction de la Sambre à l'Oise, à l'honneur d'informez MM. les Actionnaires, qu'aux termes de l'article 22 des statuts, l'Assemblée générale des Actionnaires aura lieu le lundi, 10 janvier prochain, à midi précis, dans le nouveau local de la Société, rue de Provence, n° 2.

L'Assemblée entendra le rapport qui lui sera fait sur la situation de la Société, et elle aura à prononcer sur les diverses propositions qui pourront lui être soumises.

Le secrétaire, H. DOFFEGNIER.  
L'agent administratif, DENON DUPIN. (5621)

### VENTES IMMOBILIÈRES.

Biens situés à Paris et dans les départemens.

Etude de M<sup>e</sup> Duchauffour, avoué à Paris, rue Coquillière, 27.

Vente sur licitation en l'audience des tribunaux civils de 1<sup>e</sup> instance de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris, une heure de réserve, en 3 lots.

Adjudication définitive, le samedi 11 décembre 1841.

1<sup>e</sup> d'une Maison, située à Paris, passage Sainquier, n° 19. Estimation et mise à prix, 245,000 fr.

2<sup>e</sup> d'une Maison, de produit, située à Paris, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 49 et 52. Estimation, 145,000 fr.

Mise à prix réduite à 100,000 fr.

3<sup>e</sup> d'une Maison de campagne, et dépendances, située à St-Cheron, canton de Bourdon, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Estimation, 9,600 fr.

Mise à prix réduite à 6,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A M<sup>e</sup> Duchauffour, avoué à Paris, rue Coquillière, 27; à M<sup>e</sup> Roudin de Vestré, notaire, rue Monnaie, 139. (5622)

Biens situés dans les départemens.

Adjudication définitive le lundi 10 décembre 1841, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> A. N. Mayre, notaire à Paris, rue de la Paix, 12. De l'

Imprimerie de Sèvres, située à Sèvres, place du quinconce, 1, sur la route de Paris à Versailles (Seine-et-Oise); du matériel de cette imprimerie, et du droit au bail des lieux servant à son exploitation.

Mise à prix 12,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> Fregeac, agent au tri-

## QUINZE ANS D'EXIL

DANS LES ÉTATS ROMAINS,

Par. le comte de CHATILLON. — 2 beaux volumes grand in-8°, ornés de portraits et dessins représentant les principales scènes. — Prix : 15 francs.

Sous presse: Les Mémoires du général Belliard.

## GAZETTE GÉNÉRALE DES NOTAIRES, Journal des Notaires et des Aspirans au notariat.

20 FRANCS PAR AN. Parait les lundi et jeudi de chaque semaine.

L'administration de la Gazette des Notaires délivre gratuitement à MM. les abonnés des consultations judiciaires sur toutes les questions de droit relatives aux attributions que la loi leur confie.

Tout abonnement d'un an, pris avant le 10 décembre, donne droit à un exemplaire gratuit des Etudes sur les Priviléges et Hypothèques, par le célèbre Collas, avec des articles sur les Devoirs du notaire, par Grenier, Dalloz, Merlin, Dupin, et en général tous les célèbres juriconsultes. On s'abonne, rue Montmartre, 171, à Paris. (5623)

banal de commerce de Versailles, y demeurant, avenue de St-Cloud, 41.

A Sèvres, à M<sup>e</sup> Bouchard, greffier de la Justice de paix, pour voir l'établissement. Et audit M<sup>e</sup> Mayre, dépositaire du cahier des charges. (5623)

### A VENDRE

## FERME

Loyer 1,500 fr. nets d'impôts, arrondissement de Meaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> Bayard, notaire à Paris, place du Louvre, 22. (5624)

### RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE

## SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Breveté du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 154.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES DE POITRINE, d'ESTOMAC et des INTESTINS. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

## Maladies Secrètes

Guerison prompte, radicale et peu coûteuse de ces Maladies, par le traitement du Dr. CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, breveté du Roi, honoré de médailles et récompenses nationales, etc.

R. Montorgueil, 21, Consultations Gratuites tous les jours.

Note. Ce traitement est facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement.

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE (AFFRANCHIR).

## TAPIS NEufs ET D'OCCASION,

A L'IMAGE NOTRE-DAME, rue Saint-Honoré, 37.

Tapis, Velours pour meubles, Laines, Crins, Plumes, Duvets, Édredon. (5614)

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES

## HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Adjudication, le jeudi 24 décembre 1841, à une heure précise dans l'une des salles de l'Administration des hospices, rue Neuve Notre-Dame, n° 2, au rabais et aux sousmissions cachetées, qui seront déposées à l'avance.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au vendredi 10 décembre 1841, quatre heures du soir.

Dépot des soumissions, les 10, 21 et 22 décembre 1841, de dix heures à quatre.

Versement des cautionnements à la caisse des hospices, le jour de l'adjudication, avant midi.